

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle, tenue à la salle du conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 17 mai Deux Mille Onze (2011) à vingt heures (20h00), et à laquelle sont présents les conseillères : Marie-Ève Michaud, Jeannine Bastille et Maryse Lizotte ainsi que le conseiller : Louis-Georges Simard, sous la présidence de la mairesse Élisabeth Hudon, formant quorum.

Est absent : Benoît Lizotte, conseiller

1. Ouverture de la séance

La mairesse, Mme Élisabeth Hudon, ouvre la séance à dix neuf heures trente cinq minutes (19h35) par les salutations d'usage. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée.

2. Avis de renonciation

Afin de procéder aux travaux de rénovation dans la salle municipale, la mairesse a convoqué le Conseil à une séance extraordinaire. Les conseillers présents ont signé un avis de renonciation à l'avis de convocation, conformément à l'article 157. Le seul conseiller absent, M. Benoît Lizotte, ne se trouvait pas sur le territoire de la municipalité au moment de la séance.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La mairesse fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

11-05-029

IL EST PROPOSÉ par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit accepté.

ADOPTÉ

4. Soumissions pour les travaux de rénovation de la salle municipale

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux soumissions pour la rénovation de la salle municipale ;

ATTENDU QUE les travaux de rénovation consistent à la construction de trois nouveaux bureaux de travail ;

ATTENDU QUE les soumissionnaires sont : Stéphane Gagnon (18 453.80\$ plus taxes) et Alain Bernier (32 000.00\$ plus taxes) ;

11-05-030

IL EST PROPOSÉ par Maryse Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le contrat de rénovation soit accordé à Stéphane Gagnon et que le directeur général soit autorisé à produire le contrat et à le signer.

ADOPTÉ

5. Levée de l'assemblée

11-05-031

IL EST PROPOSÉ par Marie-Ève Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 19h45.

ADOPTÉE

Je, Élisabeth Hudon, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Élisabeth Hudon, mairesse

Adam Ménard, directeur-général, secrétaire-trésorier